L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 5 JUIN 1875. 40me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 5 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—cinq terrains situés au faubourg Trémé, dans l'île formé par les rues du Bayou, Esplanade, Prieur et Roman.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—1°. trois magnifiques résidences, rue de l'Esplanade. 2°. Une maison à étages, rue Vieille Levée, vis-à-vis la Monnaie. 3°. Une maison encoignure Bourbon et St. Pierre. 4°. Un magasin à étages, rue Conti, entre Levée et Chartres. 5°. Quatre terrains, rue Chartres et Quartier. 6°. Une portion de terre derrière la Biature, ayant 200 pieds de façade à la rue des Bons Enfants, sur 85 arpens de profondeur. 7°. Un lot contenant 26 terrains dans le premier district de cette ville. Voir l'annonce.

Par G. de Forest & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—1°. Très belle résidence de famille au No. 270 du Chemin du Bayou. 2°. Maison à deux corps de logis au No. 51 de la rue St Philippe. 3°. Résidences aux Nos 64 et 116 de la rue Bienville. 4°. Magnifique maison au No. 111 de la rue Bourbon.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St Charles,—le beau magasin à 4 étages, No. 21, rue de Chartres, entre Canal et Bienville, beau cottage double, rue St Claude, 7ème district.

ATTENTION :

Propriété améliorée de valeur rue de l'Esplanade à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de cette jolie résidence pour famille située à l'angle des rues de l'Esplanade et Roman, 1er arrondissement.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces et le plan exposé à la Bourse.

Une autre grande vente de propriétés de ville aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse d'encan St. Charles. Nous attirons l'attention spéciale des capitalistes sur la liste d'immeubles qui suit :

1. Ce beau magasin en briques à quatre étages, rue de Chartres No. 21 entre les rues Canal et Quartier. Également convenable pour une vente en gros ou en détail, loué à bail $1600 par an. C'est un splendide placement et un quartier de choix.

2. Cet entrepôt à deux étages en briques, à l'épreuve du feu, magnifiquement situé et connu sous le nom de l'"Oncle Sam", Nouvelle Levée, entre les rues de Notre Dame et Julie, près du Shipping depots.

3. La belle maison en briques à deux étages rue Hospitale No 70, près la rue du Canal, entre les rues Bienville et Conti.

4. Ce bon et confortable cottage avec un quart de une mottée de l'île, bien habité et formant l'encoignure des rues Carondelet, Baronne et Bordeaux.

5. Les deux maisons en bois à deux étages Nos 24 et 26 rue Commune au coin de la rue Pauline.

6. Le beau cottage double 327 et 329 rue Chippewa, entre les rues Soraparu et Première.

7. Les cottages en bois et en briques, No 1 rue Chippewa.

8. Les jolis cottages en bois, un double, rue St Claude, au coin de la rue de la Presse.

9. Ce double cottage, magnifique emplacement pour affaires, formant l'angle des rues Adèle et Rousseau.

10. Ces deux grands lots occupés par le débarcadère des steamers allemands, rue Tchoupitoulas entre les rues Jackson et Josephine.

11. Les doubles cottages en bois formant l'angle des rues St Louis et Derbigny.

12. La double maison en bois, rue Laurel entre les rues Constantinople et Maiongo.

Voyez les plans à la vente, ainsi que les conditions et tous amples renseignements.

Immeubles à vendre.—Samedi, 12 juin, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, M. G. de Forest vendra aux enchères publiques de très beaux immeubles situés dans les plus beaux quartiers du Second District, entre autres de grands terrains avec bâtisses, dans la rue Bienville, entre Rampart et Bourgogne, une magnifique et vaste maison, rue Bourbon, entre St Louis et Toulouse et plusieurs autres terrains et maisons dans le voisinage si agréable de la place Congrès. Pour plus amples renseignements voyez les annonces.

ATTENTION :

Succession de feu Eric Wilrd, épouse décédée de Claude Tibier. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans No. 29,719. Vente pour effectuer un partage. La vente des propriétés de la succession aura lieu LUNDI, 7 juin 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, par M. Guinault, encanteur. Nous appelons l'attention des personnes qui désirent se loger agréablement ainsi que celles qui désirent placer d'avantageux placements de ne pas laisser échapper négligemment la chance avantageuse qui leur est offerte par suite de la dépréciation ci-commentée par l'exagération des accroissements et des taxes énormes qui seront totalitairement rappelées et demeurent un nouvel obstacle aux propriétés foncières, seul placement sûr à la Nlle Orléans étant d'une augmentation certaine. Les propriétés consistent en :

1. Trois magnifiques résidences, rue de l'Esplanade.

2. Une maison à étages, rue Vieille Levée vis-à-vis la Monnaie.

3. Une maison encoignure Bourbon et St Pierre.

4. Un magasin à étages, rue Conti, entre Levée et Chartres.

5. Quatre terrains, rue Chartres et quartier.

6. Une portion de terre derrière la Biature ayant 200 pieds de face à la rue des Bons Enfants sur 85 arpents de profondeur.

7. Un lot contenant 26 terrains dans le premier district de cette ville. Voir l'annonce.

Meubles français.—MM. Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui, 5 juin, à onze heures, au No 11 rue de l'Esplanade, coin Chartres, tous les meubles de la maison, les ustensiles de ménage et de cuisine, etc., etc. Les meubles proviennent des premières fabriques d'Europe et ont à peine servi. Ils sont fort beaux et fort élégants. On peut de toute les examiner sur les lieux. L'ameublement du salon et des chambres à coucher est en coin de rose, celui de la salle à manger en noyer pour style de Louis XIV. Les lustres, glaces françaises, tableaux, etc., seront également vendus. Voir l'annonce.

VINS, EAUX-DE-VIE. — Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de MM. Bercier & De Smet, importateurs, rue Tchoupitoulas No 5, et qui sont les seuls agents au Sud des maisons Robig & Co., Seignouret & Marie Brizard et Roger, à Bordeaux. MM. Bercier & De Smet ont à vendre de grandes consignations de vins et eaux-de-vie des meilleures marques et des liqueurs de premier choix, ainsi que du champagne, du vermouth, de l'huile d'olive, des conserves, des fruits à l'eau-de-vie et un assortiment d'eaux minérales, d'eaux de Vichy entre autres etc. Voyez l'annonce.

La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance

La dernière chance à la Loterie de la Louisiane, à numéros simples, tirage du samedi, 12 juin. C'est le dernier, car il fait place au tirage d'Or. Faites un placement de $10 et gagnez le gros lot de $20,000.

440 lots
S'élevant à $75,000,
Faites fortune.

—M. John Lemoinne, le nouvel académicien, a extrait, il y a quelques années, de son immense bagage à peu près quotidien, trois volumes d'*Etudes critiques et biographiques*.

M. Jules Claretie y signale notamment une petite nouvelle intitulée *Catherine*, qu'il analyse dans son courrier de l'*Indépendance belge* :

C'est la touchante histoire d'une jeune fille qui se meurt d'amour en qui, pour mieux dire, a *mal à la vie* et se tue. Elle ne doit point passer minuit. A minuit, c'en est fait, son âme doit s'envoler.

"Ah! voilà minuit. Je m'appelle Cendrillon!..." Dominique, par un effort désespéré, se leva, marcha à la cheminée et cassa la sonnerie de la pendule. Catherine, étonnée, resta les yeux fixes, le doigt levé comme si elle attendait. Mais alors la grosse cloche de Saint-Jacques (qui s'appelait aussi Catherine) se mit à sonner à sonner, et aucune main ne pouvait l'arrêter.—Ah! ma marraine, dit Catherine d'une voix émue, tu m'appelles, me voilà! me voilà!"

Et, au dernier coup de minuit, Catherine laissa tomber sa tête sur l'oreiller et mourut.

Le second morceau, fort curieux, de M. John Lemoinne, c'est un article attristant sur la grandeur et la décadence de la langue française. M. Lemoinne nous prouve que le monde entier désespérant le Français et se met à apprendre l'anglais. L'Japon, parlent ou vont parler l'anglais. L'Amérique du Nord, l'Inde, la Chine, le Japon, parlent ou vont parler l'anglais. L'Amérique du Sud le parlera. "L'anglais devient la langue de la grande transmission des idées."

Le *Times* étend ses colonnes presque sur le monde entier, et cette pauvre et claire et stimulante langue française, qui était le langage de toute la société polie au dix-huitième siècle, risque de perdre décidément et à jamais l'empire du monde intellectuel. Est-ce un paradoxe du spiritual académicien? Point du tout. Dans son tableau attristé de la *France nouvelle*, Prévost-Paradol avait repris la thèse de John Lemoinne, et nous avait jeté à son tour, hélas! d'éternel: *Que les conseils prennent garde!*

A qui la faute?

Tous les régimes font des mécontents et les mécontents sont premièrement ceux qui avaient des places et qui n'en ont plus, secondement ceux qui veulent en avoir et aux quels on n'en donne pas. A ces deux classes de mécontents, il faut en ajouter une troisième, celle des contribuables ou des administrés en général, qui souffrent assurément beaucoup des abus ou des fautes que les gouvernements peuvent commettre. Les deux premières classes nous inspirent peu de sympathie, mais la troisième qui ne gouverne pas, qui n'a pas cette ambition, mais qui fournit les subsides au moyen desquels les gouvernements se soutiennent, mérite notre attention et a droit à toute notre sollicitude. C'est aussi la plus nombreuse et celle dont les intérêts sont les plus recommandables, les plus légitimes et les seuls qui soient liés à la prospérité générale de l'Etat. L'opinion de cette dernière classe est précieuse et le gouvernement qui l'a pour lui doit être bien fort; si avec cette opinion, il ne fait rien ou ne peut rien faire quand il y a des milliers d'abus à corriger, c'est assurément sa faute.

Mais il y a une injustice dont il faut se garder, c'est de rendre un gouvernement responsable des fautes qui ont été commises par d'autres et dont il est obligé de subir les conséquences. Nous comptons 1873, pour la première fois depuis longtemps, une administration de ville presqu'entièrement démocratique, et les amis de la réforme comptèrent beaucoup sur elle et en attendaient beaucoup de bien. Le bien ne vint pas cependant et les malveillants dirent que les démocrates ne valaient pas mieux que leurs prédécesseurs et qu'il ne fallait espérer d'eux rien de plus que des autres. Mais en admettant que cette administration, sortie des élections de 1872, n'ait pas fait tout ce qu'elle aurait pu faire, et nous en convenons des premiers puisque nous ne lui avons épargné ni conseils ni réprimandes, il faut pourtant admettre aussi qu'elle avait peu d'autorité et que les difficultés de la situation ne venaient pas d'elle. Ce n'est pas elle qui avait accumulé les dettes et les avait fait monter jusqu'au chiffre effrayant de 23 millions, en y comprenant la dette contractée pour l'achat des Water-Works. Cette dette pour ses intérêts et son fonds d'amortissement seule exigeait une levée de deux millions par an et ce fardeau extraordinaire, joint aux autres chapitres du budget dont plusieurs étaient obligatoires, nécessitait une levée annuelle d'environ cinq millions. Ces cinq millions avaient même été dépassés sous l'administration qui avait inaugaré la nouvelle charte dont Warmoth s'empara en la faisant troquer par sa Législature, afin de placer ses créatures dans le gouvernement de la ville.

Sous tous les rapports, cette administration fut funeste: elle maintint les abus et les mauvaises pratiques en gardant un immense nombre d'employés inutiles, en répandant à profusion les certificats de dette et toutes sortes d'obligations et en préparant par la corruption le résultat des élections qui devaient suivre. C'est à l'aide de ces vilies pratiques, unies à la fraude, qu'à la Nouvelle-Orléans ces créatures de Warmoth parvinrent à se faire élire à une majorité de 5000 voix, ce qui les porténa dans le gouvernement de cette ville réellement infortunée.

Quand enfin, en 1872, cette administration, wharmothiste, fut obligée de céder la place aux élus de la fusion libérale et et démocratique, elle leur légua un budget de cinq millions, auquel l'administration nouvelle dut se soumettre et auquel rien ne fut changé, si ce n'est la section relative à l'amortissement de la dette consolidée qu'elle supprima avec l'autorisation de la Législature. Mais tout le reste subsista. La situation, où l'épuise ment du Pou se trouvait, n'en fut pas soulagée. Les contribuables en 1873 ne pouvaient pas mieux faire face à un budget de $4,600,000, qu'ils n'avaient pu faire face à un budget de 5 millions en 1871 ou en 1872.

C'est encore la même chose aujourd'hui bien que le budget soit réduit à 4 millions. Les contribuables, vu toujours leur épuisement plus grand, ne peuvent pas mieux payer ce budget, quelque peu diminué, qu'ils ne pouvaient payer les budgets monstrueux des années antérieures, et à chaque exercice la gêne sera plus grande, jusqu'à ce que les dépenses municipales soient réduites à un chiffre normal en rapport avec les revenus des propriétaires.

Maintenant qui a amené ce misérable état de choses? Qui doit en être responsable? Sont ce les démocrates qui furent installés à l'hôtel de ville à l'époque où le général qui n'a pas peur, enfanta le Conseil de ville réjusté, Conseil de ville qu'on peut regarder comme l'inaugurateur de tous nos désastres? Sont-ce des démocrates qui firent cette enquête sur les dilapidations du commissaire des rues nommé par Sheridan et qui déclarèrent ses œuvres parfaites et régulières? Sont-ce les démocrates qui laissèrent tomber les billets de ville qu'il eut été si facile de soutenir en déclarant qu'ils seraient toujours reçus pour taxes? Sont-ce des démocrates qui achetèrent les Waterworks, une opération qui a causé à la ville une perte de $500,000? Sont-ce les démocrates qui refusèrent d'affermer les Wharves, dont les dépenses totales en 10 années, de 1865 en 1875, ont été de $1,756,463, au-dessus des recettes, bien que les droits collectés sur la navigation aient été écrasants et que les wharves soient aujourd'hui dans un état horrible? Sont-ce les démocrates qui voulaient placer des amis dans ces deux départements des Waterworks et des Wharves quand ces départements ne dépendaient plus d'eux? Sont-ce les démocrates qui ont délivré ces bons de wharf sur lesquels il faut maintenant payer un intérêt au pair sur un capital dont la ville n'a pas reçu la moitié en travaux ou en matériaux? Sont-ce les démocrates qui ont émis ces bons de rue auxquels on peut adresser le même reproche qu'aux bons de wharf, c'est de ne pas avoir produit la moitié de ce qu'ils ont coûté? Sont-ce les démocrates qui sont responsables des comptes fabuleux présentés au Conseil de ville par West, Cockrem et Lewis successivement et que le Conseil acceptait sans mot dire pour raisons d'intérêt, de connivence ou de peur?

Sont-ce les démocrates qui passaient ensuite ces bills de conversion où tout allait se confondre et contraire frauduleux, et certificats véreux et titres douteux? Sont-ce les démocrates qui refusaient de limiter la taxe de ville et la dette, parce qu'en le faisant, on aurait empêché à l'administrateur des améliorations de recevoir dans ses rôles de solde des hommes qui ne travaillaient pas mais qui n'en étaient pas moins bien payés? Sont-ce les démocrates qui ont créé tous ces monopoles auxquels il faut attribuer la ruine de l'industrie à la Nouvelle-Orléans? Enfin, comme la ville paye aussi pour les dettes d'Etat, sont-ce les démocrates qui les ont fait monter à un chiffre de 53 millions, dont il restera une forte partie si l'affaire Macenlay a pour résultat l'annulation du bill de conversion?

Maintenant, puisque la Législature est restée radicale en majorité avec un Exécutif radical, comment le Conseil de ville pourrait-il agir avec l'espoir d'être sauvé, et si la légalité lui manque, que peut-il faire? Ses intentions, pour nous, ne sont pas douteuses, bien qu'il manque de fermeté et de courage. Il se voit obligé, par exemple, de chercher dans des combinaisons artificielles un moyen de remédier au mal et il adopte ces combinaisons au lieu de se tourner franchement du côté de ceux qui, par raison de légitimité, demandent la réintégration de leurs titres contre des créances véreuses, frauduleuses ou illégales et en faveur desquelles on ne peut invoquer aucun argument de droit.

Voilà la faute du Conseil de ville. Nous ne lui en connaissons pas d'autres. Mais sa position est difficile, horriblement difficile; elle vient de loin et on serait commettre une injustice criante que de le rendre responsable des œuvres d'autrui.

REVUE DES JOURNAUX DE NEW-YORK SUR LA LETTRE DE GRANT.

Le *Herald*, à qui revient l'honneur d'avoir inventé *le third term*, fait les réflexions suivantes, que nous reproduisons sans commentaires :

"A la première lecture, il semblera que la lettre du Président coupe le danger qu'on pense lui attribuer en grande partie ainsi qu'aux républicains. Nous voudrions partager une telle manière de voir. Cette lettre est extrêmement adroite et habile. Elle a toute la force, toutes l'énergie concisée du style simple et lourd de Grant. En la lisant, nous pouvons voir que la main qui l'a écrite tenait mieux l'épée que la plume. Elle a pour objet de répondre à une demande populaire qui depuis longtemps cherche à se faire jour. C'est la capitulation de Grant devant le sentiment public. C'est une ... risme est quelque chose de plus qu'une "sensation du *Herald*", inspirés par l'avertissement pour lui et son parti. C'est un aveu que Grant, tout grand qu'il, est pourtant... lement et par ses ... tant qu'il est plus par ses fonctions, est moins haut et moins grand que la presse, représentée par le *Herald*. Nous voudrions pouvoir dire plus que cela et considérer la lettre comme satisfaisante. Il n'en faut de beaucoup qu'elle le soit. Il n'y a rien dans cette lettre qui empêche le général Grant d'accepter la présidence une troisième fois. Il n'y a pas un mot de respect pour cette tradition sacrée suivant laquelle une troisième présidence équivaudrait en fait à une monarchie....

"Nous serons surpris si le pays accepte cette lettre comme une déclaration satisfaisante du Président. C'est une lettre évasive. Il eût beaucoup mieux valu pour sa réputation et même pour le bien du parti auquel il veut rendre service qu'il ne l'eût pas écrite. En un mot, on dit au pays que le Président ne prendra pas ce qui ne lui est pas offert. Ce n'est pas là ce que nous attendions de lui."

Voici malheureusement ce que dit le *Times* :

"Le Président vient d'adresser une lettre au général Walte qui présidait la récente convention républicaine en Pennsylvanie. Dans cette lettre il exprime ses vues sur le *third term* avec franchise et une grande simplicité, et nous croyons que le peuple trouvera ses explications satisfaisantes.

..... Quant à nous, nous devons avouer que cette lettre nous paraît devoir être acceptée par tous les hommes justes et de bon sens comme mettant complètement fin à toute cette histoire. C'est une lettre virile et allant droit au but, que le Président de cette République ne doit pas avoir honte d'adresser au peuple américain. Il lui rappelle la dignité des fonctions dont il est investi, que certaines gens sont trop portés à oublier. Un avocat ou un écrivain de profession pourrait avoir rédigé cette lettre plus habilement, et un critique pourrait demander le dérangement de quelques phrases; toutefois, elle en dit assez pour arriver à un but pratique, et elle le dit dans un langage qui est au moins intelligible. Elle doit être acceptée comme un démenti catégorique et comme la réputation de toutes les intrigues en faveur de *third term* qu'on attribuait au Président et à ses amis intimes. Quel que puissent en dire les démocrates, il est du devoir des résolutions d'avoir dans cette déclaration une confiance entière et de se préparer à l'élire de 1876 sans admettre même la possibilité de la candidature du général Grant....."

Le *Tribune* se borne aux quelques réflexions suivantes :

"Enfin, et pour la première fois, le Président a exprimé son opinion sur le *third term*. Cette opinion a paru sous forme d'une lettre adressée au général Harry White, président de la dernière convention républicaine de la Pennsylvanie. Son silence passé, il l'explique par la dignité même du poste qu'il occupe, et il parle uniquement parce que la question a été discutée par la convention électorale du second Etat de l'Union. Bien qu'affectant quelque peu un ton d'oracle, cette lettre sera probablement considérée comme retirant définitivement le nom du général Grant de la liste des candidats à la prochaine élection présidentielle. M. Grant prend, il est vrai, la peine de déclarer qu'il n'y a des circonstances dans lesquelles il accepterait une nomination si elle lui était offerte; mais ces circonstances, à son avis, n'ont aucune chance d'arriver, et il ajoute: "Je ne sais pas et je n'ai jamais été candidat à une réélection." Ah! si le Président en avait dit autant, il y a quelque temps, que de confirmer il aurait épargnées au parti républicain."

Le *World*, comme on devait s'y attendre, ne trouve pas la déclaration suffisante. Suivant lui, c'est pour obéir aux chefs du parti républicain que le Président a écrit la lettre en question, et il dit:

"Le regret extrême avec lequel il prétend abandonner ses chances de réélection n'échappera à aucun de ceux qui liront la lettre qu'un avertissement de ses amis vient enfin d'arracher à M. Grant. Il est vrai que ces chances n'étaient aucunement diminuées depuis l'automne dernier, et il semble même que le Président, qui n'est certes pas prompt à comprendre et à suivre le courant de l'opinion publique, a fini par s'en apercevoir. Toujours est-il qu'il prétend y renoncer. Pour que l'on ajoute foi à sa déclaration, il faut être persuadé qu'il n'a ni sollicité une réélection, ni intrigué pour l'obtenir. La lettre par laquelle il prétend abandonner toute prétention à la candidature, ne contient en réalité rien de semblable, et un des principaux passages lui permet de remettre ses prétentions en avant quand il lui conviendra, c'est-à-dire s'il voit ou pense voir quelques chances de succès...."

Le *Sun* s'abstient de tout commentaire. Quant au *Commercial Advertiser*, il dit :

"Nous déclarons que c'est une lettre énergique et catégorique, émanant d'un Président dont l'administration, pendant six années où les difficultés et les embarras, au point de vue des affaires de l'intérieur et de l'extérieur, n'ont pas manqué, a été toujours honorable pour lui, honorable et généralement utile au pays, et qui, dans l'histoire, par l'intégrité de ses intentions et la grandeur de ses résultats, prendra place auprès des meilleurs souvenirs de nos premiers présidents et égalera celle d'Abraham Lincoln. Elle ne paraîtra pas satisfaisante aux ennemis du général Grant—Démocrates ou Indépendants—ou à ces critiques pointilleux qui prétendent encore fraterniser avec le parti républicain. Mais la masse du peuple qui n'a jamais perdu confiance dans son administration, ou cessé d'être reconnaissante de ses immenses services sur le champ de bataille, l'acceptera, nous en sommes sûrs, dans son véritable sens et avec ses honnêtes intentions. C'est sans doute fâcheux pour les démagogues de l'opposition qui ont déjà poussé—et qui comptaient pousser plus avantageusement encore aux élections de l'automne prochain, le cri de "césarisme" et de "third term" mais il faudra bien qu'ils en passent par là...."

Enfin l'*Evening Post* accompagne la lettre du Président des quelques réflexions qui suivent :

"Il y a d'autres espérances détruites que celles qui se trouvent au fond des tombes des soldats que nous avons décorées de fleurs, ce soir. La lettre du Président sur le *third term* arrive mieux tard que jamais. On peut la critiquer, et nous reproduisons dans une autre colonne un article du *Herald*, qui peut passer pour un spécimen de toutes les chicanes qui sont possibles à ce sujet. Mais le sens commun du peuple considérera cette lettre—et à bon droit—comme un désaveu sans équivoque d'un homme qui aurait pu éliminé de tout projet ou désir d'une réélection à la présidence".

Le *National Republicain* de Washington, qui est considéré comme organe officieux de l'administration, a consacré hier à la lettre présidentielle un article où nous lisons ce qui suit :

"Le Président défend simplement les droits du peuple, en montrant que celui-ci a le pouvoir de déjouer les intrigues des hommes ambitieux et de choisir des chefs conformément aux règles constitutionnelles. Il se trouvera des gens qui voudront voir dans cette défense quelque chose de plus que ce que les mots signifient en réalité; mais le Président peut encore se résigner à de fausses interprétations de sa pensée. Par le fait, il s'y attend, comme il a un résultat naturel du désappointement que la lettre causera à une classe de ses ennemis, et du triomphe d'une autre classe d'adversaires, qui se vanteront de l'avoir contraint à parler, lorsqu'il désirait garder le silence."

$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
$75,000	440	$20,000
Donnez	lots	Gros lot,
	12 juin	

Dernier tirage de la Loterie de la Louisiane.

Quelle horrible mort pour une jolie femme!...

Hier, Mlle Geneviève de Chamerac—c'est du moins le nom sous lequel elle était connue dans le demi-monde—dormait dans son jardin, à Villeneuve-Saint-Georges, étendue sur un petit lit de repos.

En dormant, malheureusement, elle avait la bouche ouverte, et bien qu'une grosse chenille verte s'y introduisît, la pauvre jeune femme ne s'éveilla et ne leva ou poussant un cri de terreur suivi d'une attaque de nerfs.

Il lui fallut de deux heures, elle mourut dans l'atroces convulsions: Ses dents étaient si énergiquement crispées qu'on n'avait pu les ouvrir pour arracher la chenille de sa bouche!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Union des propriétaires fonciers dans le 7ème et le 15ème Ward.

Les propriétaires fonciers du 7ème et du 15ème ward ont formé une "union" dans leur ward respectif, selon le programme adopté par le comité central de Plaisance.

Voici la liste des officiers :

Septième ward—Président, John Pasley; 1er vice-président, John Lotten; 2d vice-président, Joseph Salmon; secrétaire, C. F. Claiborne; trésorier, John Fontela; délégués au comité central, ex-juge Louis Davignaud et John H. Warmoth.

Troisième ward—Président, J. C. R. Fellows, vice-président, Wm. Rochefort et C. H. Allen, secrétaire, W. H. Pecat, délégués au comité central, MM. Bigby et Marsh.

Il y avait dans ces deux wards des mécontentements considérables.

INCENDIE DANS LE QUATRIEME DISTRICT.

Le locataire de la maison incendiée tombe mort.

Avant-hier soir, vers dix heures et demie, le feu s'est déclaré dans la cuisine de la maison sise rue Laurel No 90, près Quandrémé, appartenant à M. Robert Wescher et occupée par un homme de couleur du nom de Perry McCormack.

Le bâtisse a été consumée en partie et les pertes sont évaluées à $800. Nous ignorons si elles sont couvertes par une assurance.

Pendant l'incendie, le locataire, Perry McCormack, âgé de cinquante-cinq ans environ, s'est trouvé un tel saisissement qu'il est tombé raide mort. On pense qu'il était atteint d'une maladie de cœur et que son émotion si grande en se voyant entouré de flammes a déterminé une convulsion dont il est mort.

Pots brûlés.

Dans la nuit d'avant-hier le feu s'est déclaré dans une maison inhabitée sise rue Marengo, entre Camp et Magnolia, la propriété de M. Thomas Avery.

Le dommage peut être évalué à $140 et nous ignorons s'il y a une assurance. On attribue à tort ou à raison ce feu à l'acte d'un incendiaire.

Maison frappée par la foudre.

Pendant l'orage violent d'avant-hier sur la cheminée de la maison habitée par M. P. P. Tricou, rue Esplanade No 84, a été frappée par la foudre.

La fluide électrique est descendu par la cheminée et a pénétré dans une chambre, où la famille de M. Tricou était réunie, dont il a fait le tour sans faire de mal à personne.

Le sommet de la cheminée a été seulement un peu endommagé.

Pour haute noyade.

Vers cinq heures et demie hier matin, l'agent de police W. Nickerson, a repêché deux hommes rue Bourbon, entre St Louis et Toulouse, dont l'un tenait une valise d'une taille assez respectable à la main.

Il n'y avait rien de bien extraordinaire à ce que deux hommes passassent dans la rue à cette heure matinale avec une valise, car à six heures et demie il fait déjà grand jour, les charretiers des laitiers circulent partout, les cars urbains sont en mouvement et les boutiques commencent à s'ouvrir.

L'agent de police avec ce fait particulier qui caractérise les gens de son métier, a remarqué, cependant, quelque chose comme de louche dans ces deux mouvements des deux hommes à valise, et il lui a semblé qu'ils rasaient la muraille comme des gens qui se soustraient peu d'être vus.

Tout cela lui a donné à penser qu'il était affaire à des voleurs et prenant brusquement un parti il a interrogé le passage aux deux hommes et les a arrêtés comme suspects.

Les deux personnes, d'abord un peu interloquées, se sont laissés approcher du corps sans résistance et ont suivi le gardien de la paix.

Ils avaient formé un plan qu'ils ne devaient pas tarder à mettre à exécution.

L'officier de police s'est plaint de ces deux prisonniers pour les conduire au poste de la place Jackson.

A l'encoignure des rues Bienville et Royale, l'un des deux hommes, celui de droite, a donné une accolade, entraînant l'agent de son côté et le faisant pirouetter sur ses talons, l'homme de gauche profitant de cette évolution de son camarade pour tirer un couteau de sa ceinture et en menacer l'agent, qui se dégageant brusquement s'est mis en état de défense.

L'homme de droite voyant son compagnon aux prises avec le policier, s'est glissé sournoisement derrière celui-ci, qui lui tournait le dos, et le frappant à la tête a terrassé du coup.

Pendant que le malheureux agent gisait à terre, les deux malfaiteurs l'ont rossé de coups et on pense même qu'ils lui ont démis la mâchoire.

Pendant que les deux hommes fuyaient le policier Nickerson se soulevait sur un coude et prenait son revolver. Faisant feu sur eux; mais, au hasard malheureux a voulu qu'au lieu d'atteindre un des brigands la balle est allée blesser au front un innocent passant.

Il était dit que le trait d'audace des deux malfaiteurs ne devait pas les sauver, car ils étaient arrêtés peu de temps quelques minutes après, l'un dans la rue Royale, près Toulouse, et l'autre rue Bourbon, près St-Pierre.

Ils ont été reconnus tous les deux et ont déclaré s'appeler Joseph Turner et Moses Johnson, deux voleurs de la pire espèce.

C'est Moses Johnson qui a menacé l'agent Nickerson de son couteau et c'est Turner qui, l'a frappé à la tête avec un instrument contondant, probablement un fémur.

La valise, cause première de l'arrestation et de tout ce qui en a résulté, contenait des vêtements volés dans la nuit même du magasin de J. Altmann, rue des Remparts No 431, qui ont été identifiés et réclamés depuis par le propriétaire.

L'état de l'officier de police n'est pas très alarmant, seulement on craint, comme nous l'avons déjà dit, que la mâchoire ne soit démise.

La passant qui a été blessé légèrement au front par la balle que le policier destinait à l'un des coquins s'appelle M. Joseph Bertrand et demeure rue Bourbon, entre Toulouse et St. Pierre.

Course de nègres.

Vers deux heures et demie, hier après-midi, une difficulté est survenue entre deux hommes de couleur nommés respectivement Alcide Andrews et Edward Raymond, près de la confiserie de M. G. A. Becks, Avenue Carondelet, entre Roman et Prieur.

Raymond a reçu un coup de couteau à la poitrine et un autre derrière le pied. Il a été transporté à sa résidence rue St-Pierre, entre Trémé et Marais, où un médecin, après avoir examiné ses blessures, a déclaré qu'elles étaient graves mais pas précisément dangereuses.

Alcide Andrews a été arrêté et enfermé à la station de police du 4ème District.

Nous ignorons l'origine de la querelle, qui n'avait peut-être rien de commun avec la cause sérieuse du coutre.

TEMPERATURE.—4 juin 1875.

Thermomètre de C. DURANDE, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	74	18
12 M.	84	31
3 P. M.	85	29
6 P. M.	84	29

MEUBLES A BON MARCHÉ.—Si vous voulez de bons meubles à bon marché, adressez vous à Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, dont vous verrez l'annonce dans une partie de l'*Abeille*. Il a mis ses prix à la portée de tout le monde, et ses meubles, faits ici ou importés du Nord et d'Europe, sont à la fois remarquables de solidité et d'élégance.

PAIEMENT DES LICENCES.—Les licences pour l'année 1875, peuvent encore être payées de 60 à 70 à la greffe avec les Cotty (ligne de 1874). Dans quelques jours on sera privé de cet avantage et des frais doubles seront ajoutés à la taxe.

PARIS. NOUVEAUTÉS.
AU PETIT ST THOMAS,
RUE DU BAC, N. 38 BIS, 38,
38, RUE DE L'UNIVERSITÉ.

This house, established upwards of 40 years, is universally known and famed as one of the first establishments in Paris, to which therefore we demur not to point. Ladies for whom repairing shop. In the meantime purchase will be found the most complete assortment of

SILKS, from the celebrated Marts et Sauvet, Lyonnais, &c.
The VERY FIRST NOVELTIES of FANCY SILKS.
INDIA and FRENCH CASHMERE SHAWLS,
WOOLLENS LACES, LINGERIE,
DRESS FICTIONS in SATINS,
FURS, COTTON and THREAD STUFFS,
HOSIERY,
GLOVES, SUEDES, TRIMMINGS, CARPETS,
ARTICLES OF FURNITURE,
WEDDING OUTFITS,
ENGLISH ASSISTANTS.

Dernier Grand Tirage de la Compagnie de Loterie De la Louisiane Samedi, 12 juin.

Pour faire place au Tirage d'Or, 440 lots s'élevant à $75,000, et un gros lot de $20,000. Essayez une Fraction que nous mettons encore pour $10 seulement. Dernière chance pour $10 seulement.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions aujourd'hui, le quatrième matin, une édition hebdomadaire, contenant toutes les nouvelles, politiques et autres, qui ont paru dans les quatre numéros du journal, depuis dimanche dernier. Nous publions aussi les rapports, qui ont été publiés dans les journaux de la semaine, et qui dépassent toute limite, et correspondent différemment, tel que dans les affaires de la Louisiane. Nous le mettons sous bande dans les différents bureaux de la poste, au prix de 10 cts le numéro.

La Foule de la Mélasse.—Tout le monde de la foule de stéliger [illegible] pour le mont, quand [illegible] pour cette d'enlèvement [illegible] Tous ceux qui ont [illegible] temps, les [illegible] tout cela tout à [illegible] prévenir les [illegible] animaux et les [illegible] Mais [illegible] dans le vocabulaire du [illegible] Pendant [illegible] dans la [illegible] Mais [illegible] Mais [illegible] Mais